

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 30.06.2022.

Présents : MM. de BOURNONVILLE, Bourgmestre;
LEGROS, LEFÈBVRE, Mme RENTMEISTER-MIGNON, Echevins;
ERLER, Mme GUILLAUME, MONVILLE, DUMOULIN, SERVAIS, LEBRUN, GENON,
Mme LEJEUNE, Mme DETREMBLEUR, LEGRAS, PEREIRA, CRASSON, Conseillers;
Mme CABRON-WETZ, Présidente CPAS siégeant avec voix consultative ;
Mme LAKAILLE, Directrice générale.

Séance publique

Adhésion à la Plateforme pour le Service citoyen. Approbation de la convention.

Le Conseil communal.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Attendu qu'il est de plus en plus reconnu à travers le monde, et notamment en Europe, que les « Services de Jeunesse » (de type citoyen, civil, civique, etc.) sont des puissants outils de valorisation de la jeunesse, de cohésion sociale et d'utilité collective. En tant que période de transition, de maturation et de socialisation, ils permettent aux jeunes d'acquérir des compétences essentielles à leurs développements personnel, professionnel et citoyen ;

Attendu que le Service Citoyen propose aux jeunes (18 à 25 ans) de tous horizons de s'engager dans des projets utiles à la collectivité, de s'y investir six mois à temps plein, tout en bénéficiant de formations, d'indemnités, d'une assurance et d'une reconnaissance ;

Attendu que le Service Citoyen promeut l'exercice d'une citoyenneté responsable et l'émancipation des jeunes à travers les principes actifs de la solidarité, la convivialité, l'émancipation, la mixité, l'apprentissage par l'expérience, l'engagement et la mobilisation de la société civile ;

Attendu que le Service Citoyen permet l'émancipation de tous les jeunes sans distinction. Il est en cela un puissant dispositif d'insertion, notamment pour des jeunes fragilisés, désaffiliés ou issus de l'immigration ;

Attendu que le Service Citoyen répond à plusieurs enjeux contemporains tels que la sensibilisation aux valeurs démocratiques, aux bienfaits de l'État de droit et à la réciprocité des droits et devoirs, qu'il contribue au développement de l'esprit d'entreprise et à la re-légitimation du collectif, qu'il retisse de la confiance dans les Institutions, promeut l'ouverture à l'autre,... et contribue aussi indirectement à la lutte contre le délitement du lien social et atténue les comportements inciviques ;

Sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité,

DECIDE :

D'adhérer au niveau 4, d'approuver et de signer la charte, la convention et le formulaire d'adhésion repris en annexes.

La Directrice générale,
S. LAKAILLE.

La Directrice générale,

PAR LE CONSEIL :

PAR LE COLLEGE :
Pour extrait conforme :



Le Président,
Th. DE BOURNONVILLE.

Le Bourgmestre,

